

COMMUNE DE NOUZEROLLES

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 septembre 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. LAURENT Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 août 2014.

PRESENTS : LAURENT Jean-Pierre, Maire- AUJAY Arnaud, 1er Adjoint- PINGAUD Patrice, 2^{ème} Adjoint- FRELOT Claudine, 3^{ème} Adjoint- VIZIERES Olivier, DESRIEUX Fabrice, GUETRE Laurence, GUETRE Sébastien, PERICAT Emilie.

ABSENTE EXCUSEE : BARBAUD Marcelle.

Secrétaire de séance : DESRIEUX Fabrice.

Les procès-verbaux des séances du 16 avril 2014 et du 28 avril 2014 sont approuvés à l'unanimité.

RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL

Mme Nadine DUFRENOY, recrutée en contrats à durée déterminée depuis 2001, puis en contrat à durée indéterminée depuis le 1^{er} octobre 2011 pour effectuer des travaux de ménage dans les locaux communaux, à raison de 4 heures par semaine, va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2014.

Il y aura donc lieu de pourvoir à son remplacement. Une déclaration de vacance d'emploi et une offre d'emploi ont été effectuées sur le site emploi-territorial.fr.

A ce jour, deux candidatures ont été reçues en Mairie :

- M. Francis LEDON, Adjoint technique contractuel, déjà employé par la collectivité 6 heures par semaine pour l'entretien des terrains communaux ; pourrait être disponible 4 heures le mardi matin ;
- Mme Joëlle DUMOULINNEUF, actuellement employée de maison en région parisienne et souhaitant s'installer en Creuse.

Le Conseil Municipal, après discussion, considère en ce qui concerne M. Francis LEDON que le regroupement de 4 heures le mardi matin ne répond pas aux besoins du secrétariat de mairie dont le ménage doit être effectué 3 fois par semaine.

Au sujet de Mme Joëlle DUMOULINNEUF, il est décidé de prendre contact avec elle pour lui demander son lieu de résidence envisagé en Creuse et la date de sa disponibilité.

D'autres candidatures pourraient peut-être se présenter, une publicité sera effectuée localement et dans les communes avoisinantes pour diffuser cette offre d'emploi.

VERSEMENT SUBVENTION COLLEGE DE DUN LE PALESTEL

Lors de la réunion du 16 avril 2014, une demande de subvention du Collège de Dun le Palestel pour un voyage en Haute-Savoie ayant eu lieu du 24 au 29 mars 2014 avait été examinée. Un élève de Nouzerolles ayant participé à ce voyage et la commune ayant toujours adhéré à l'ensemble des sorties scolaires à hauteur de 25 € par enfant, il avait été décidé de se rapprocher du collège pour savoir si cette subvention pouvait être allouée a posteriori.

M. le Maire fait savoir qu'après renseignements pris, un versement peut effectivement être effectué. En conséquence, le Conseil Municipal décide d'imputer la somme de 25 € à l'article 6574 « Subventions », ligne « Divers » (sur délibération).

CENTRE DE SECOURS DE MEASNES : REPARTITION DU MONTANT DES TRAVAUX ENTRE LES COMMUNES

Monsieur le Maire fait savoir que le montant des travaux relatifs à l'extension du Centre de Secours de MEASNES est estimé à 306 208,80 € HT.

Le financement de ces travaux étant pris en charge par le SDIS à hauteur de 50 % du montant HT, il resterait à la charge des Communes de LOURDOUEIX-ST-PIERRE, CHENIERS, NOUZEROLLES et MEASNES la somme de 153 104,40 € HT.

Toutefois, la Commune de MEASNES a eu notification, par courrier en date du 1^{er} août 2014 du Ministère de l'Intérieur, de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 91 000,00 €, qui viendra donc diminuer le montant de la participation des communes.

La répartition par commune, au prorata du nombre de personnes secourues, est proposée comme suit :

Commune	Population secourue	Pourcentage
MEASNES	588	48,68 %
CHENIERS	30	2,48 %
LOURDOUEIX-ST-PIERRE	485	40,15 %
NOUZEROLLES	105	8,69 %
Total	1 208	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord de principe sur la répartition par commune du montant des travaux ;
- accepte de reverser à la Commune de MEASNES 8,69 % de l'annuité du prêt qui sera consenti ;
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2015.

ACHAT DE STORES

Il est prévu de poser 4 stores à lamelles verticales aux fenêtres de la Salle de réunion et de remplacer 1 store dans la Salle Polyvalente.

Le devis établi par M. JOUHANNET Jean-Michel (Menuisier – 23800 Villard), pour la fourniture et la pose de 5 stores, s'élève à 1 401,53 € HT, soit 1 681,84 € TTC.

Une simulation de prix a été effectuée sur le site Stores-Discount.com : la fourniture de 5 produits, aux dimensions souhaitées, s'élèverait à 512,58 € TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de commander dans un premier temps un store californien occultant à Stores-Discount pour la Salle Polyvalente, au prix de 101,54 € TTC, pour voir la qualité du produit. Si celle-ci est satisfaisante, 4 stores seront commandés par la suite pour la Salle de réunion.

TRANSFORMATION DU S.I.E.R.S. EN UN SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DURABLE : « EVOLIS23 »

Monsieur le Maire rappelle le projet d'évolution du SIERS en syndicat mixte départemental qui avait reçu une large approbation de ses adhérents mais n'avait pas abouti faute d'unanimité. Il indique que suite à ce travail un nouveau projet de statuts a été élaboré, conservant les dispositions qui pouvaient l'être et en introduisant de nouvelles. Il présente la synthèse de ces modifications statutaires et les nouveaux statuts. Il indique que ceux-ci

entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2015 sous réserve de l'approbation par les adhérents du SIERS à la majorité qualifiée.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver les nouveaux statuts du SIERS, le transformant en un *syndicat mixte d'aménagement durable* nommé *Evolis23*.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les nouveaux statuts du SIERS, le transformant en un syndicat mixte d'aménagement durable nommé Evolis23.

RETRAIT DU S.I.E.R.S. DE LA COMMUNE DE VIGEVILLE

Monsieur le Maire indique que pour régulariser une anomalie datant de 2008, le Comité syndical du SIERS du 17/12/2013 a autorisé la Commune de VIGEVILLE à se retirer du syndicat. Ce retrait est soumis à l'accord des adhérents du SIERS et il propose donc d'accepter cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le retrait du SIERS de la Commune de VIGEVILLE.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de NOUZEROLLES rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de NOUZEROLLES estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de NOUZEROLLES soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

ADHESION DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIAL AU SDIC.23

Par délibération n° 2014-04/10 du 29 avril 2014 le Comité Syndical du SDIC 23 a accepté l'adhésion de la commune de LA CHAPELLE SAINT MARTIAL.

Pour être applicable, cette décision est subordonnée à l'accord de la majorité qualifiée des communes adhérentes au Syndicat. A cet effet, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la décision du Comité Syndical, pour se prononcer sur l'adhésion d'une nouvelle commune.

Ce délai étant dépassé, M. le Maire fait savoir qu'à défaut de délibération la décision est réputée favorable.

QUESTIONS DIVERSES

■ *Constitution de la commission intercommunale des impôts directs :*

Par mail en date du 26 mai 2014, la Communauté de Communes du Pays Dunois a demandé aux communes de communiquer dès que possible au moins 3 noms de contribuables assujettis à la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises). Elle doit proposer 20 noms de titulaires et 20 suppléants à l'administration fiscale (qui retiendra 10 titulaires et 10 suppléants). Ces membres seront appelés à émettre des observations sur l'évaluation foncière des locaux commerciaux et des établissements industriels.

Le Conseil Municipal propose : M. Jérôme BRUNET, M. Jean-Michel PEZANT et M. Laurent PERGAUD (s'il est assujetti à la CFE).

■ *Appel d'offres du Domaine*

La Direction Nationale d'Interventions Domaniales, chargée de la succession de Mme FRADET Marguerite veuve AUBARD va procéder après mise en concurrence à la cession amiable de l'immeuble cadastré B 86, Le Bourg, d'une contenance de 0ha 39a 20 ca.

La date limite de réception de l'offre des personnes intéressées est fixée au 30 septembre 2014.

La Commune intéressée depuis plusieurs années par l'acquisition de cette parcelle jouxtant l'église sur deux faces, va demander à Maître DELILLE, Notaire à Dun le Palestel, si elle a un droit de préemption et présentera une offre.

■ *Intervention sur les cloches de l'église*

La société BODET est intervenue le 28 juillet 2014 pour le dépannage des cloches. Le coût de la prestation s'élève à 336,00 € TTC. Un contrat de maintenance est proposé pour un montant annuel de 228,00 € TTC.

Le Conseil Municipal ne juge pas nécessaire de souscrire ce contrat et décide par conséquent de s'acquitter de la somme de 336,00 €.

▣ ***Dénomination des rues et numérotation des habitations***

Afin d'engager cette opération, il est décidé de contacter la Direction du courrier du Limousin avec qui une charte de partenariat sera signée. Les plaques de rues devront être choisies.

Un travail de recherche de noms de rues avait déjà été entrepris, il restait deux noms de rues à définir : celle partant de la RD 5 et allant vers La Jarrige et Le Puy Balièbre (proposition : « Route de la Petite Creuse ») et celle partant de la RD 5 et allant au Baillevent (proposition : « Rue du Baillevent »).

Le Conseil Municipal valide ces propositions et Mme Emilie PERICAT demande d'apporter les modifications suivantes :

- « Chemin de La Perrière » au lieu de « Rue de La Perrière »
- « Chemin du Lobinat » au lieu de « Rue du Lobinat »
- « Chemin de l'Eglise » au lieu de « Allée de l'Eglise ».

Cette opération sera budgétée en 2015.

▣ ***Contrat de cohésion territoriale 2015/2020***

Ce contrat sera rédigé par le Pays Ouest Creuse qui devra faire parvenir sa stratégie pour le 15 septembre à la Région. Afin de préparer les dispositions et d'avoir une cohérence au niveau du Pays Dunois, il est demandé de faire connaître au plus tard le 2 septembre 2014 à la Communauté de Communes les projets que les communes souhaitent faire inscrire dans ce contrat.

Pour NOUZEROLLES, aucun projet ne sera présenté, compte tenu que le Conseil Municipal se réunit ce jour, 3 septembre 2014, et que la date butoir du 2 septembre est par conséquent dépassée.

▣ ***Moto Club les Crampons de la Vauvre***

Ce club organise une randonnée moto verte le 26 octobre 2014 et sollicite l'accord de la commune pour emprunter certaines voies et chemins.

Le Conseil Municipal donne son approbation sous réserve de ne pas dégrader les terrains.

▣ ***Mise aux normes de la Salle Polyvalente***

M. Arnaud AUJAY propose de réunir la commission des travaux pour faire le point sur les prescriptions formulées par la Commission de sécurité et ce qui a été réalisé à ce jour.

M. Jérôme BRUNET ayant effectué des vérifications au niveau des installations électriques (alarme, blocs de secours, prises...) devra compléter et signer un relevé de vérification à transmettre au SDIS.

▣ ***Remplacement onduleur***

L'onduleur au Secrétariat de Mairie est hors service. Le prix de cet équipement est chiffré par la Sté 3TIC à 145,00 € HT. M. Arnaud AUJAY va se renseigner à ce sujet.

☐ ***Peinture nouvelles fenêtres cuisine Salle Polyvalente***

M. le Maire demande s'il faut peindre ces fenêtres en blanc ou couleur bois. 6 conseillers sur 9 optent pour la couleur blanche.

☐ ***Vandalisme***

Dans la nuit du 22 au 23 août 2014, lors du méchoui du Comité des Fêtes, la plaque signalant l'entrée de la Mairie a été entièrement détériorée.

☐ ***Fête de Noël des enfants de la commune***

Comme chaque année, il est décidé d'organiser un après-midi récréatif.

☐ ***Entretien du terrain communal***

Mme Laurence GUETRE signale que plusieurs personnes ont fait remarquer que le terrain communal, à l'entrée du Bourg, n'avait pas été fauché cet été. M. le Maire répond que le travail n'a pas été fait, uniquement par souci d'économie.

☐ ***Carrelage cuisine Salle Polyvalente***

Le Conseil Municipal choisit parmi les modèles proposés par M. MICOURAUD, le carrelage le moins glissant.

☐ M. Sébastien GUETRE propose que la **commission des travaux** se réunisse pour faire **l'inventaire des routes à réparer**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.

Le secrétaire de séance,
Fabrice DESRIEUX

Le Maire,
Jean-Pierre LAURENT